

Les manifestations de la vie communautaire sous l'Ancien régime : les processions

Le déroulement de ces processions (qui font d'ailleurs l'objet de plusieurs articles dans le règlement de police de 1611, nous a été conservé par le **Registre des délibérations** ou **Cartulaire de Luz et du vic du Plan** (Fonds Mouniq à Luz), f°201v°-204v°.

Procession et veu de Saint-Marc:

L'année 1469 et le 25ème d'avril. Messieurs les curés et habitans du vic du Plan reglerent qu'il seroit fait procession le jour de Saint-Marc par lesd. sieurs curés et habitans, laquelle partira de Lux et ira a Saint-Pierre. Les prestres seront en surplis, et pour chaque croix y aura un cierge ou torche de chaque lieu, et qu'a la chappelle Saint-Pierre se dira la messe de Saint-Marc solemnelement et ons y dira les quatre saintz Evangilles, et apres lad. procession reviendra aud. Lux ; a laquelle tout maitre et maistresse de maison desd. lieux du vic du Plan acisteront sauf legitime excuse, sous la payne de demy livre cire applicable au luminaire de l'eglise d'ou le contrevenant sera voisin, et deux quartz de vin ; et chacun en son lieu pourra les faire payer ; et ceux quy suivront lad. procession seront tenus de dire cinq paters et cinq ave Marias pour que Dieu veuille conserver les fruictz de la terre, paix et tranquillité avec les frontaliers et resister aux trois enemis.

Procession des Litanies

Par lesd. habitans du vic du Plan a esté ordonné que chaque homme et femme de maison suivra la procession le jour des Litanies dud. vic du Plan de l'eglise de Sere et de celle d'Esquiese, et qu'on soit a la messe a lad. eglise d'Esquiese ; et que ceux quy acisteront soient habillés honnestement et prieront Dieu et a tous les saintz du Paradis ; et lesd. Litanies finiront a l'eglise de Lux ; et celluy quy contreviendra a ce dessus payera une livre de cire au luminaire, et deux quartz vin au puble. Plus qu'apres ta messe quy se dit aud. Lux, les consuls de lad. ville fourniront pain, vin et fromaige a ceux quy auront acisté a lad. procession a depans du vic du Plan jusques au nombre de 36 voisins ou plus. Et ceux quy n'y auront acisté n'auront point de part a la refection et payeront la susd. pene, saufz escuse legitime.

(...)

Procession pour Gavernie

Le 25ème septembre 1713, la ville et vic du Plan furent en procession a Gavernie pour acomplir le veu quy y feut fait l'année 1712, lors que la riviere du Bastan et autres ruisseaux se desborderent, ayant causé des ruines et ravaiges

considerables au vic du Plan et autres endroitz de Barege ; les croix de la ville et celles d'Esquieze, Vilenabe, Sere et Visos conduisirent Messieurs les curés en surplis, les quatre consulz de Lus portant leurs chaperons et les consulz desd. lieux alant apres eux, avec un nombre considerable d'hommes, femmes, enfens et filles, avec beaucoup de devotion. La procession partit en corps de l'eglise de Lus a cinq heures du matin et arrivée a Gedre, ons dit une messe haute ; et apres que Messieurs les curés, prebstres et consulz, eurent disné en corps dans la maison des habitantz dud. Gedre, la procession partit pour Gavernie ; et y estans arrivés, on dit vespres ; et le lendemain avant jour, on commansa a confesser et communier ; apres quoy on y dit les trois messes de voeu, le vic du Plan ayant donné trois pairs de gros sierges blancz pour l'autel, et a la dernière messe on fit adorer les saintes reliques quy y sont en deux diferantes chasses soutenues par Monsieur le curé et vicaire dud. Gavernie ; et apres que lesd. sieurs prebstres et consulz eurent disné, le peuple s'assambla au son des cloches dans lad. eglise et partirent pour s'en retourner, ayant antonné au pied de l'autel **Ut queant laxis**, etc.

Les fraix furent faitz a depans dud. vic pour lesd. sieurs prebstres et consulz sulement.

(...)